

# Séance plénière

---

Mercredi 7 décembre

# Ordre du jour

---

Projet d'avis « Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? »

Projet d'avis « Garantir une mobilité à la portée de tous en zones rurales »

Projet d'avis « L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental »

Projet d'avis sur le rapport sur la situation en matière de développement durable 2022

Intervention de Pierre ALLORANT sur la constitution des CESER et les évolutions des 50 dernières années

# Introduction de la Présidente

---

# Rapport sur la situation en matière de développement durable 2022

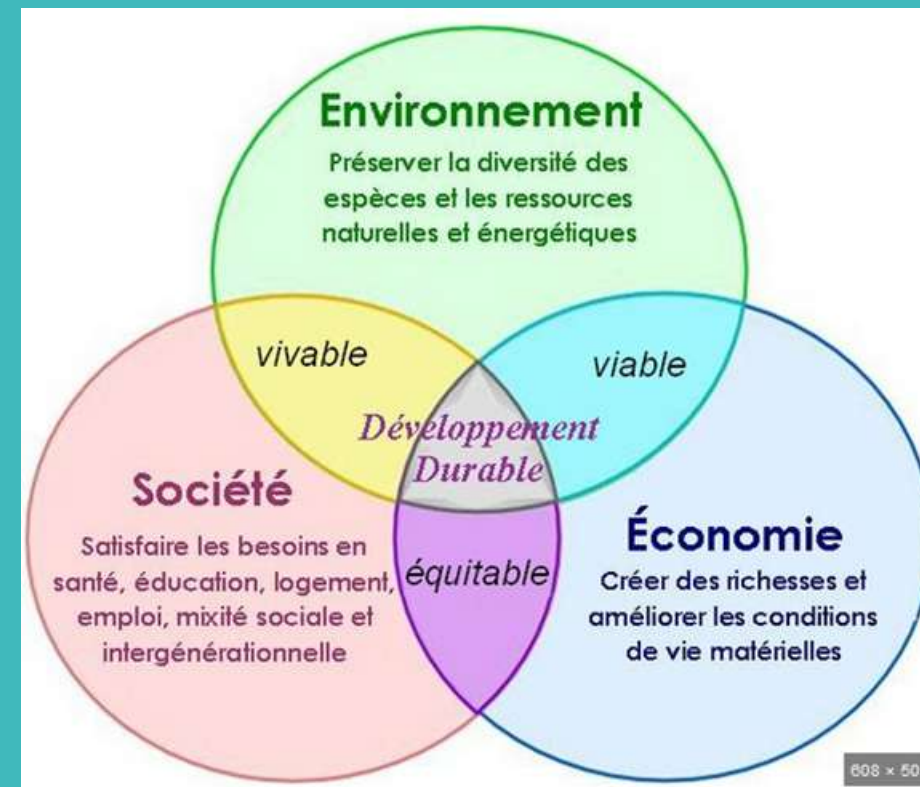
---

Présentation du projet d'avis

# Intervention sur le rapport RADD

= **R**apport de situation en matière de **D**éveloppement **D**urable

- **Loi Grenelle2 de 2010** > Décret du 17 juin 2011 > Circulaire du 3 aout 2011
- **Obligatoire** pour les **collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants** de présenter un RADD en amont du **Débat d'orientation budgétaire** (le DOB)



# RADD : quésaco ?

---

- **Sa Finalité :**

interroger les politiques publiques de la collectivité - questionner le sens de l'action politique à long terme et la durabilité des actions menées

- **Avec Deux objectifs :**

**1/ réaliser un bilan** des politiques, programmes et dispositifs d'intervention

**2/ orienter les politiques** permettant l'amélioration de la situation en matière de développement durable

# Les 5 finalités du développement durable

---

- La lutte contre le **changement climatique** et la **protection de l'atmosphère**
- La préservation de la **biodiversité**, la protection des **milieux** et des **ressources**
- L'épanouissement de tous les **êtres humains**
- La cohésion sociale et la **solidarité** entre **territoires** et entre les générations
- Des dynamiques de développement économique suivant des **modes de production et de consommation responsables**

# En 2019 : une Contribution du CESER sur le Rapport DD

---

**Les 6 préconisations** du CESER pour l'élaboration du Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Grand Est

- Mettre en place une organisation au sein du Conseil régional
- Mettre en réseau les collectivités du Grand Est
- Mettre en place un suivi et une évaluation du Rapport
- Eclairer les choix budgétaires
- Evaluer l'impact des programmes et actions au regard des finalités et objectifs de développement durable
- Associer l'ensemble des parties prenantes



# Le regard du CESER sur le rapport 2022

---

- S'apparente à un rapport d'activité
- Catalogue dense de réalisations sans mise en cohérence les unes par rapport aux autres, des disparités dans la rédaction
- Pas de véritable stratégie DD
- Un manque d'indicateurs pertinents et pérennes
- ✓ Souci de pédagogie notamment dans sa 1ere partie
- ✓ Volonté de diffuser ce qu'est le développement durable

# Le regard du CESER sur le rapport 2022

---

## 1/ Mettre en place une organisation au sein de la Région

- ?? Le CESER souhaiterait connaître le pilotage et la méthode pour l'élaboration
- ☹ Il regrette que les 5 finalités du développement durable ne soient pas déclinées dans le corps du rapport
- 😊 Il apprécie le focus fait sur la politique culturelle au travers du prisme DD
- 😊 Il apprécie l'analyse de la politique de coopération internationale au travers des 17 ODD (=Objectifs de Développement Durable)

# Le regard du CESER sur le rapport 2022

---

## 2/ Mettre en place un suivi et une évaluation

- ☹ Le CESER regrette que les indicateurs ne soient pas déployés pour l'ensemble des politiques et dispositifs régionaux
- ☹ Les indicateurs utilisés ne permettent pas une évaluation et un suivi des politiques et dispositifs (indicateurs de résultats et d'impacts manquants), ne permettant pas d'identifier des trajectoires par rapport aux objectifs de départ
- ?? Le CESER préconise que les évaluations des programmes (exemple : trame verte et bleue, Climaxion, vélo-routes et voies vertes, jeunesse ...) figurent dans le rapport DD

# Le regard du CESER sur le rapport 2022

---

## 3/ Eclairer les choix budgétaires

- ☹ Le CESER rappelle que le Rapport DD a pour objectif d'éclairer le Conseil régional pour ses choix budgétaires. Ce Rapport DD devrait être présenté lors d'une séance précédant l'examen des Orientations budgétaires.
- ?? Il souhaiterait être saisi par le Conseil régional et cela bien en amont des Orientations budgétaires.

# Le regard du CESER sur le rapport 2022

---

## 4/ Evaluer l'impact de ses programmes et actions au regard des finalités et des objectifs de développement durable

- 😊 Le CESER salue l'engagement du Conseil régional dans la mise en œuvre d'une « analyse climat » et l'encourage à affiner la méthodologie afin de réduire la part des dépenses fléchées « non définies » (38% en 2022).
- 😊 Il note avec satisfaction que la Région va compléter cette analyse climat par une « analyse biodiversité » des dépenses du budget 2024.
- ?? Il serait pertinent d'inclure également une « analyse eau »
- ☹️ Dans le cadre de la politique Achats durables et pour l'exemplarité, le CESER préconise que les objets publicitaires utilisés pour la communication de la Région soient fabriqués au plus proche et de préférence avec des matériaux biosourcés.

# Le regard du CESER sur le rapport 2022

---

## 5/ Associer l'ensemble des Parties Prenantes

- 😊 Le CESER constate que l'association des partenaires se fait dans le cadre des procédures d'élaboration des Schémas (SRADDET, SRDEII ...)
- 😊 Il note la volonté d'adapter les politiques régionales aux spécificités des territoires (territorialisation, contrats de filières)
- ?? Il réitère sa proposition d'être un partenaire du Conseil régional et se propose d'être associé à l'instance de pilotage partenariale pour l'élaboration du rapport DD (cf. « Mettre en place une organisation au sein de la Région »).

# Conclusion

---

Face aux enjeux économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux auxquels est confronté le Grand Est, **le CESER, qui représente la société civile organisée, est en mesure d'apporter sa vision** qui pourrait **enrichir** le Conseil régional dans sa recherche de réponses les plus adaptées.

**Ayant construit une démarche méthodologique pour la conduite de l'évaluation des politiques publiques**, il réitère sa **proposition à participer à une instance de pilotage partenariale** pour que **ce rapport** se rapproche davantage de sa « **vocation à orienter les politiques à venir permettant l'amélioration de la situation en matière de développement durable** ».

Ce rapport devrait **comprendre une analyse de chaque politique régionale au travers des cinq finalités du développement durable**.

**Des indicateurs de résultats et d'impacts** permettraient **un meilleur suivi** de ces politiques ainsi que l'évolution de leurs trajectoires

# Rapport sur la situation en matière de développement durable 2022

---

Vote du projet d'avis



# Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain

---

Présentation du projet d'avis



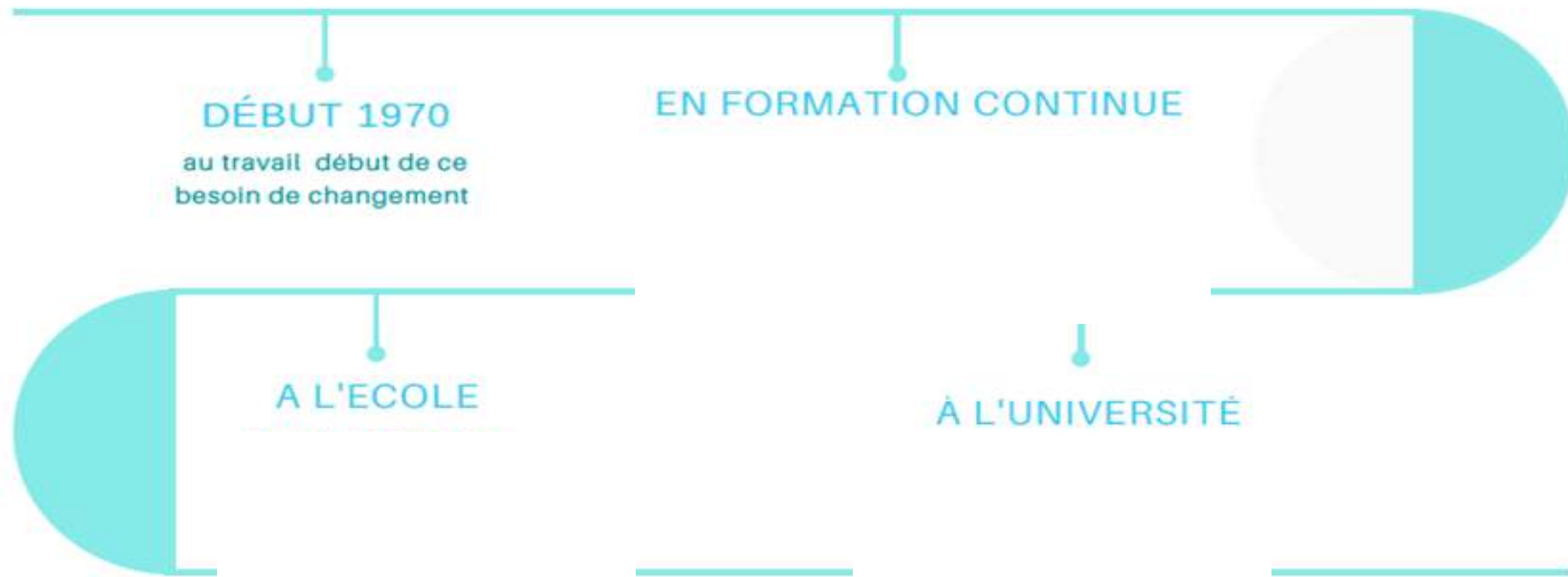
# Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise?

---



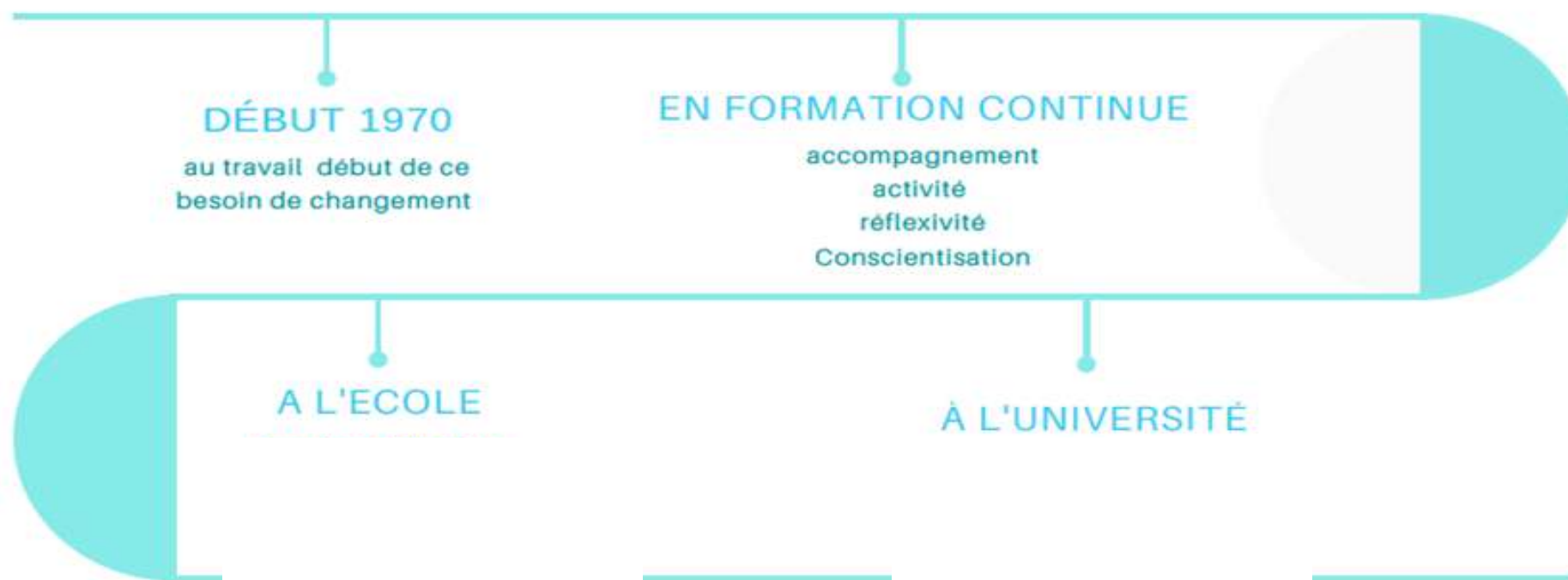
## Historique de la compétence

Responsabilité et autonomie



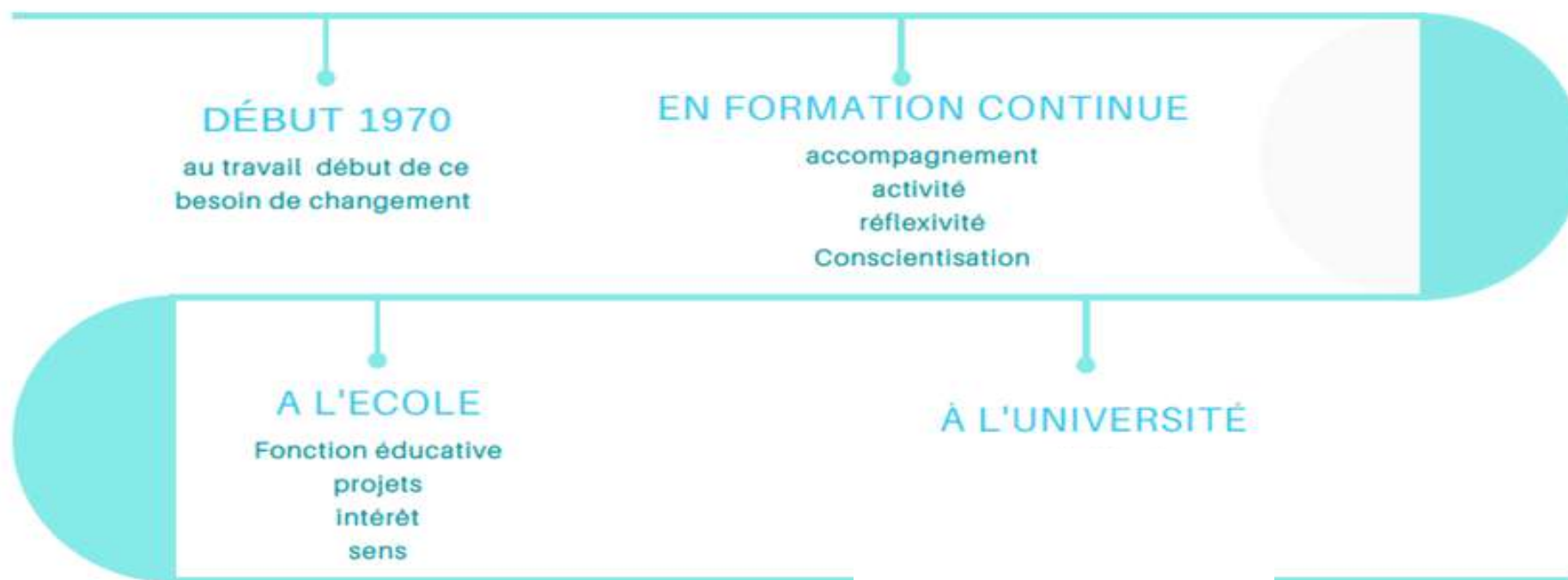
## Historique de la compétence

Responsabilité et autonomie



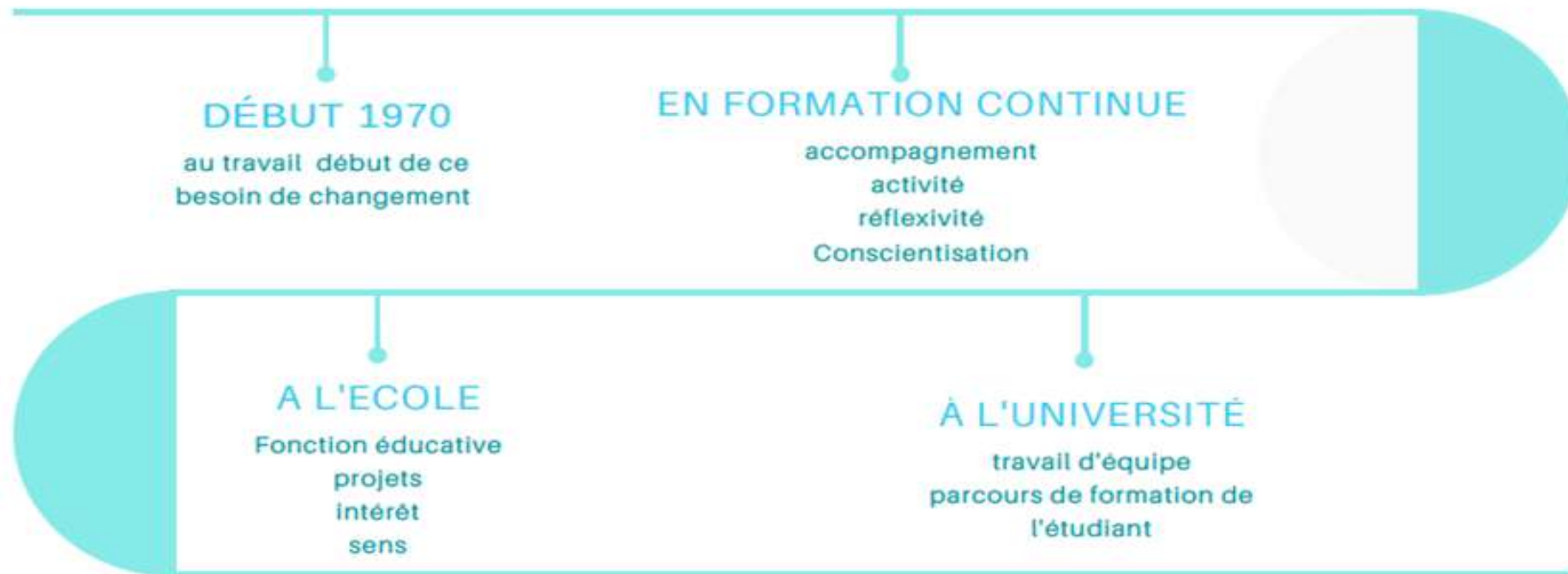
## Historique de la compétence

Responsabilité et autonomie

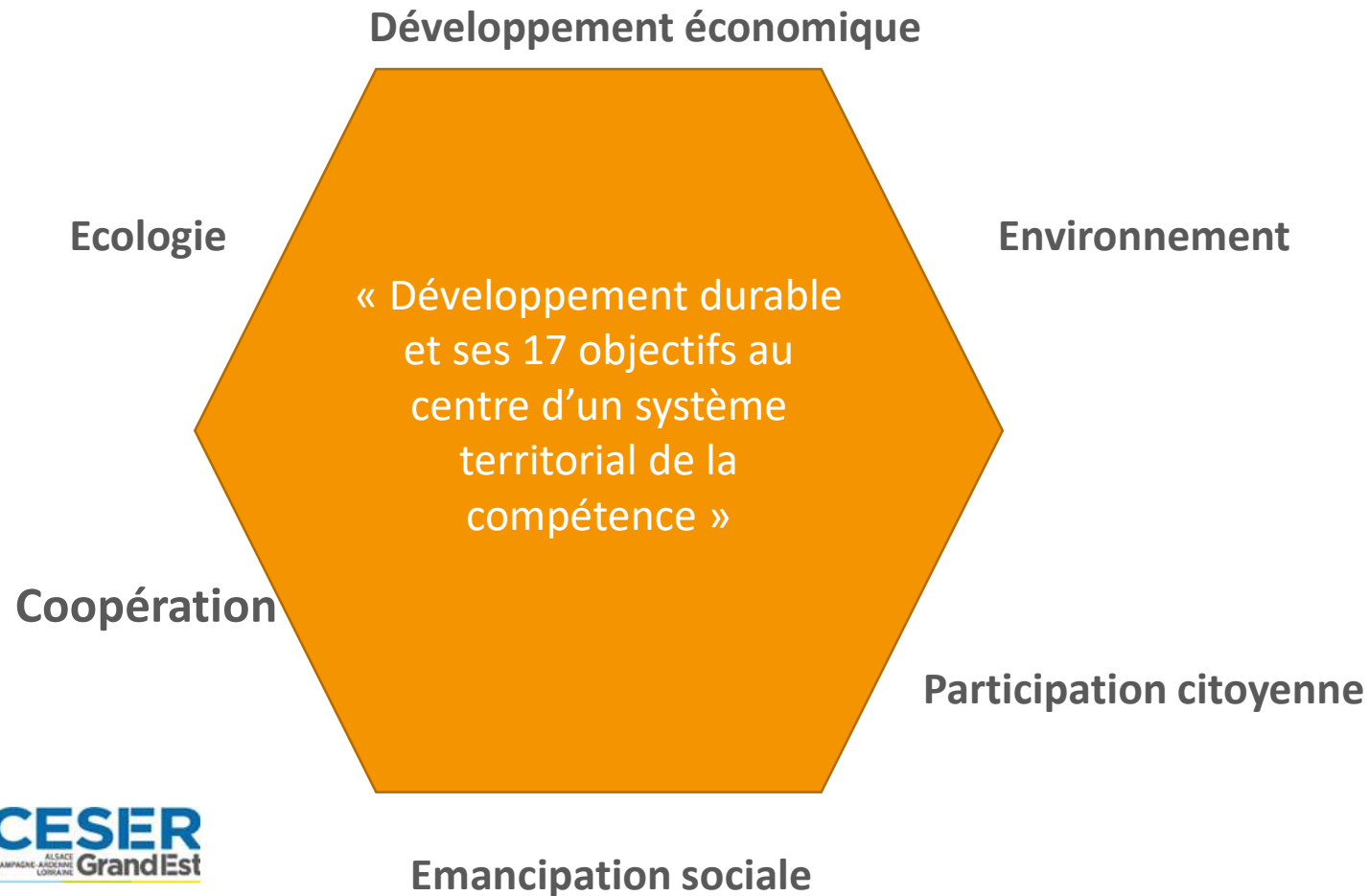


## Historique de la compétence

Responsabilité et autonomie

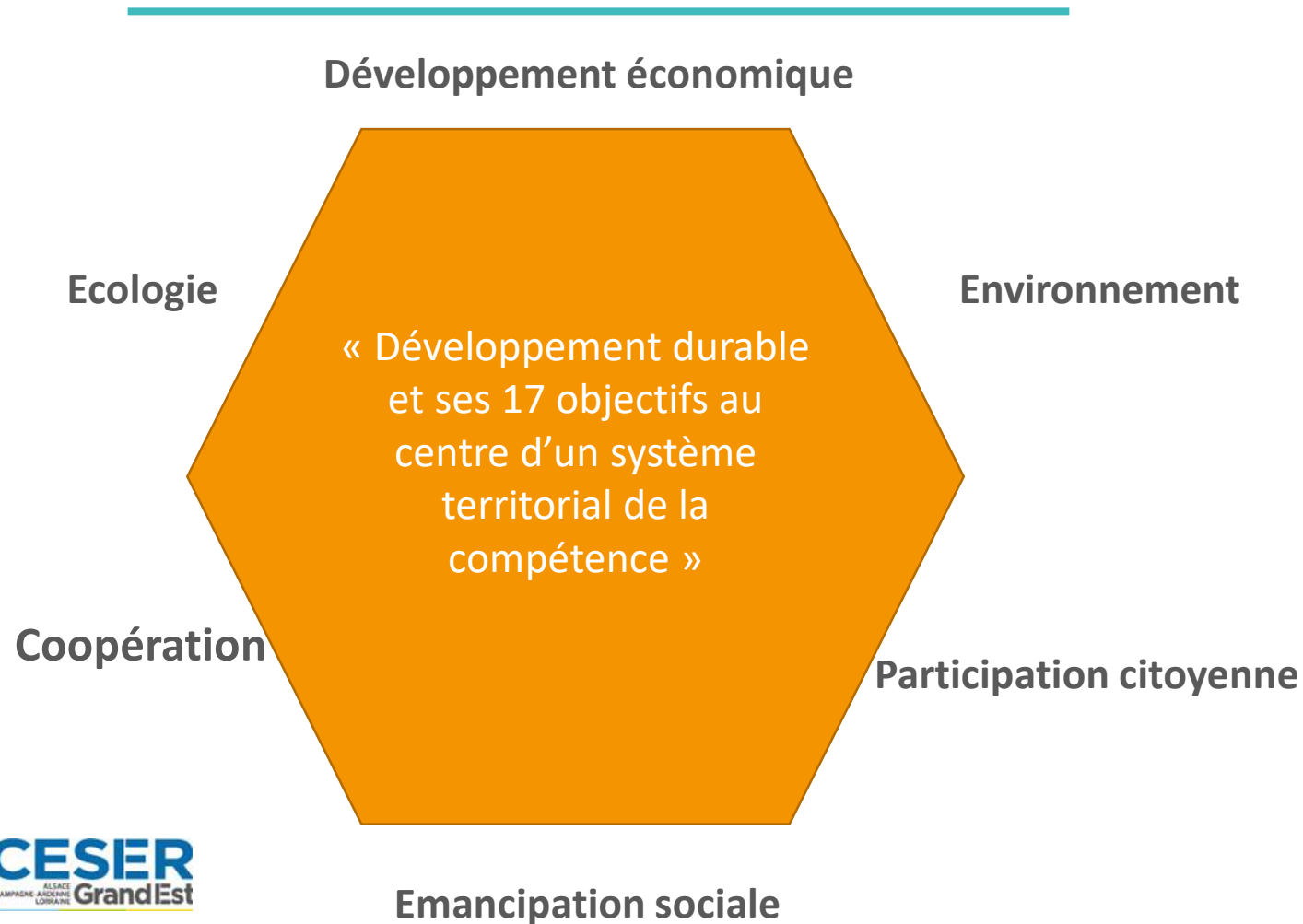


# « Développement durable et ses 17 objectifs au centre d'un écosystème territorial de la compétence »





# « Développement durable et ses 17 objectifs au centre d'un écosystème territorial de la compétence »



Le CESER préconise :

2. Des formations sur les 17 Objectifs du développement sur chaque territoire.
3. Des rencontres avec tous les acteurs de la formation initiale et continue, les employeurs, les experts... avec la participation des citoyens.
4. Une intensification des aides...
5. Que les travaux de prospective intègrent une dimension sociale.
6. Que le Conseil Régional et l'Etat organisent une communication sur un service RH gratuit.
7. Des campagnes de promotion des Groupements d'employeurs.
- 8 et 9. D'organiser des campagnes de communication sur les situations d'illettrisme, d'illectronisme et de décrochage scolaire ainsi que le financement d'entretiens personnalisés.

## Une compétence essentielle : la coopération

---

### 2ème axe de nos préconisations : la coopération

La coopération n'est pas innée, « coopérer, cela s'apprend, cela se perfectionne et se co-évalue »

**10.** Le développement de communautés de pratiques.

**11.** Un programme de formation pour le développement de la compétence coopération.

**12.** Une coordination entre plus forte entre les acteurs SPRO.

**13.** Que les Campus connectés deviennent des Tiers lieux de la formation continue.

**14.** Que les étudiants à la fin du 1<sup>er</sup> cycle puissent interrompre leurs études pour une activité professionnelle et les reprendre ensuite.

**15.** Un accompagnement à Mon Orient'Est.

**16.** Une valorisation du dispositif apprentissage auprès de jeunes infra bac.

**17.** Une information sur le dispositif CléA et le dispositif CEP au sein des entreprises.

**18.** Une formation à la pratique de l'entretien professionnel.

**19.** Une information sur les dispositifs REVA et REA.

# L'évaluation

---

## 3 ème axe de nos préconisations : l'évaluation

La démarche d'évaluation n'est pas mise en œuvre dans toutes ses dimensions.

**20.** Le CESER préconise la **participation** du Comité Régional d'Evaluation (CRE) aux différentes phases de la **démarche** d'évaluation :

- choix des thématiques à évaluer ;
- élaboration du cahier des charges et des questions évaluatives ;
- conduite et suivi de l'évaluation ;
  - diffusion de l'évaluation.



---

***Merci pour votre attention,  
pour vos questions,  
pour vos échanges***

Le développement des  
compétences d'aujourd'hui et  
de demain :  
Quels enjeux de l'école à  
l'entreprise?

# Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain

---

Amendements

# Amendement

---

Dépositaire : Dominique LEDEME

Organisation : Confédération française démocratique du travail

Lignes : 1666 à 1683

Le Groupement d'Employeurs (GE) a été évoqué à plusieurs reprises en termes de solution aux difficultés de recrutement. Il a pour objectif de recruter des salariés pour **ses adhérents** (~~les entreprises, associations, collectivités territoriales, etc.~~) **adhérentes sans qu'elles supportent la charge d'un emploi permanent tout en permettant la mutualisation d'un ou plusieurs emplois et** en leur apportant aide et conseil en termes de gestion de Ressources Humaines. ~~Cette garantie de flexibilité pour les entreprises~~ **Cette possibilité de porter à plusieurs la responsabilité d'employeur s'accompagne** d'une sécurité pour les salariés **recrutés par le groupement,** ~~à savoir que Selon les sources de Bercy Info du 13/09/2022, dans ce cadre,~~ 70 % des salariés recrutés par un groupement d'employeurs bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et 75 % travaillent à temps complet ~~(Informations de Bercy Info du 13/09/2022)~~ **et. Les groupements d'employeurs apportent également** une garantie du maintien de l'emploi sur les territoires, **voire son développement.**

Notre étude très large sur le développement des compétences nous a amenés à considérer un large panel de dispositifs et d'expérimentations. Le GE qui en fait partie, nécessiterait à lui seul, une étude et un rapport.

Préconisation 7 :

Le CESER Grand Est préconise que l'État et le Conseil Régional ~~engagent des actions de communication en coordonnant ; de s'engager davantage dans la mise en œuvre et la coordination d'actions permettant la promotion des groupements d'employeurs.~~

# Amendement - suite

- ~~— Des campagnes de promotion des Groupements d'employeurs qui répondent à la fois aux besoins de flexibilité des TPE/PME, à la sécurisation des parcours des salariés et au maintien des emplois sur le territoire, luttant ainsi contre sa désertification.~~
- ~~— Ces campagnes de promotion concerneraient également le secteur associatif.~~

**Ces actions doivent mettre en évidence la valeur ajoutée des groupements d'employeurs, à savoir, d'une part, l'adaptation de l'emploi, en le sécurisant, aux besoins des entreprises (en particulier pour les TPE-PME) et d'autre part, la garantie de la sécurisation du parcours professionnel des salariés recrutés (contrat de travail, formation...). Ces actions impactent, par ailleurs, positivement les territoires.**

**L'ensemble des groupements d'employeurs doit bénéficier de ce soutien (groupement d'entreprises à but lucratif, groupement de structures de l'économie sociale et solidaire et/ou publique, groupement pour l'emploi, l'insertion et la qualification).**

Motif : La majorité des groupements d'employeurs répondent à la volonté du législateur de permettre par la mutualisation de pourvoir des emplois précaires indispensables à l'activité de l'entreprise (temps partiel ou durée limitée) via un processus de mise à disposition. Cependant l'action de ces groupements d'employeurs, qui doivent obligatoirement être organisés au sein d'une structure relevant de l'ESS (bon non lucratif), répond à un projet associatif (ou équivalent) porté par cette structure et auquel souscrivent les adhérents. Ces projets sont parfois fort différents et certains groupements d'employeurs ne se retrouveront pas dans l'affirmation qu'ils répondent à des besoins de flexibilité, mais plutôt à des besoins de pérennité. Il est donc préférable dans la préconisation d'utiliser des formules qui permettent à tous les GE de se sentir concernés par celle-ci. D'où également la dernière formule qui n'isole pas dans une attention particulière le secteur associatif mais intègre indifféremment tous les GE, quels que soient leurs statuts et la typologie de leurs adhérents.



# Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain

---

Vote du projet d'avis

# Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain

---

Intervention de

Stéphanie KIS, Présidente de la commission Formation  
professionnelle du Conseil régional

# Le développement des compétences d'aujourd'hui et de demain

---

Intervention de

Carole GRANDJEAN, Ministre déléguée chargée de  
l'Enseignement et de la Formation professionnels

# Déjeuner

---

Buffet en salle de l'Europe et Galerie Foch

**Reprise de la séance à 13h45**

# Garantir une mobilité à la portée de tous en zones rurales

---

Présentation du projet d'avis

# 1. Le contexte

---

- Une fracture territoriale entre les « gens de n'importe où » et les « gens de quelque part »  
**OU la mobilité, condition de l'équité sociale.**



- Un impératif écologique : la décarbonation des déplacements.



- Une région Grand Est :
  - Plus rurale que la moyenne française,
  - Où toutes les classes d'âge éprouvent des difficultés de déplacement,
  - Touchée par la baisse des services de proximité,
  - En déficit d'ingénierie territoriale.

## 2. Le sujet

---

○ La Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 entend notamment garantir à tous les citoyens l'accès à la mobilité, qui est l'une des conditions de la cohésion sociale et territoriale. Or, les habitants des zones rurales restent encore largement dépendants de la voiture individuelle.

○ **Problématique : Comment, en sortant de cette dépendance subie, garantir une mobilité à la portée de tous en zones rurales, et contribuer ainsi à la cohésion des territoires de la région Grand Est ?**

# 3. Définitions : ① mobilité ② ruralité

---

- ① La mobilité – Le concept de motilité

La mobilité est l'opportunité offerte aux individus d'aller dans d'autres lieux que ceux où ils se trouvent.

La mobilité ne dépend pas que des solutions de mobilité. Elle est également conditionnée par la mobilité intellectuelle de l'individu : le concept de « *motilité* »

- ② La ruralité : elle dépend de la densité de population. Les espaces « peu denses » et « très peu denses » constituent l'espace rural (définition INSEE de 2020).



# 4. Enjeux

---



# 5. Les acteurs

---

① Les acteurs publics : **le binôme**  
Conseil régional et AOM locales  
(communautés de communes) ...

② Les opérateurs de  
transports publics et privés

③ Les associations, fondations ...

④ Les acteurs connexes publics et  
privés ...

# 6. Les outils

---



# Préconisations – 3 axes

---

**Axe 1 - Agir sur l'aménagement et le soutien aux territoires ruraux : la mobilité inversée**



**Axe 2 - Agir sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle : le « bouquet de mobilités »**



**Axe 3 : Accroître les compétences individuelles et la mobilité intellectuelle : la « motilité »**

# Les préconisations

---

## Axe 1 - Agir sur l'aménagement et le soutien aux territoires ruraux : la mobilité inversée

### o Afin de favoriser le développement des services publics et de proximité

- soutenir les services de proximité itinérants en zones très peu denses,
- maintenir un réseau de distribution des espèces,
- développer des services de proximité dans des lieux existants (gares, centre-bourgs)

### o Afin de favoriser la force de proposition et d'innovation en provenance des territoires

- renforcer l'ingénierie territoriale, indispensable pour la définition des besoins et le montage des projets

# Les préconisations

---

## Axe 1 - Agir sur l'aménagement et le soutien aux territoires ruraux : la mobilité inversée

### o Afin d'accompagner le déploiement du bouquet de mobilités

- développer la création d'aires de covoiturage et de Pôles d'Echange Multimodaux,
- développer l'implantation de bornes de recharge pour les énergies non carbonées (électrique – stations GNV – bio-GNV – hydrogène).

# Les préconisations

---

## Axe 2 - Agir sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle : le « bouquet de mobilités »

### o Afin de mieux prendre en compte la relation usager en zones rurales

- création d'une plateforme unique d'information et de réservation adaptée à l'ensemble des publics,
- mise en place d'une billettique intégrée couvrant les zones rurales.

### o Afin d'étoffer le bouquet de mobilités tous publics

- proposer des alternatives crédibles à l'autosolisme (pistes cyclables, covoiturage, ...),
- promouvoir et généraliser l'ouverture des transports scolaires et interurbains à la clientèle commerciale.

# Les préconisations

---

## Axe 2 - Agir sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle : le « bouquet de mobilités »

### o Afin de répondre aux besoins des publics fragiles

- développer le Transport d'Utilité Sociale (TUS)
- garantir le droit à la mobilité en s'appuyant sur les acteurs du secteur associatif

### o Afin de miser sur l'innovation dans les territoires

- s'appuyer sur les innovations techniques (ex : trains légers, navettes) pour offrir des alternatives facilement accessibles aux administrés des zones peu denses



# Les préconisations

## Axe 3 : Accroître les compétences individuelles et la mobilité intellectuelle : la « motilité »

### Afin d'accompagner tous les publics en zones rurales

- France services : étoffer la palette des services par des opérateur(s) de mobilité(s),
- déployer et mutualiser des accompagnants numériques,
- former le binôme maire/secrétaire de mairie aux mobilités en zones rurales.

### Afin d'accompagner les publics fragiles et en manque de motilité

- s'appuyer sur les acteurs existants : Départements, CCAS, missions locales, ...
- soutenir les ateliers et chantiers d'insertion favorisant l'inclusion sociale et la réinsertion professionnelle

# Conclusion

---

- o La LOM est une étape importante, mais la réponse aux besoins de mobilité en zones rurales ne pourra pas se résumer à une meilleure synergie entre les intervenants.
- o La question des moyens financiers reste essentielle.
- o **Faute de nouvelles ressources** (financières et humaines) **pour permettre** aux AOM locales **d'engager une véritable politique des mobilités**, les habitants des zones rurales resteront dépendants de l'usage d'une voiture individuelle, avec le risque pour une partie d'entre eux d'être relégués au statut d'« assignés territoriaux».

---

**Merci pour votre attention**

# Garantir une mobilité à la portée de tous en zones rurales

---

Vote du projet d'avis

# L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental

---

Présentation du projet d'avis

# Commission Cohésion Sociale



**FONTAINE Daniel, Président, ETTWILLER Adrien, Vice-président, GLOUX Véronique, Rapporteuse,** ATTENONT Hubert, BOUGNOUCH Chahid, BLANCKAERT Christian, BRIET-CLEMONT Marie-Claude, CARDOSO Jean-Luc, CAROFF Marie-Hélène, CORNET Gilles, DAVANZO Marie-Josée, DEHU Michel, FISCHER Philippe, GORGE Alex, HAAS-BECKER Jean-Marc, HARTMANN Pierrette, HESS Béatrice, KLOTZ Olivier, MARET Amandine, PEYROUSE Stéphanie, PHILIBERT Marc, PIJAUDIER-CABOT Joëlle, PROLONGEAU Jean-Claude, RITZENTHALER Brigitte, SCHAFF Hubert, SENET Eric, TORDJMAN Charles, VERQUERRE Fabienne, VIOLIER Christine, ZORGNIOTTI Joseph.

**Anouchka CHABEAU**, Commissaire à la lutte contre la pauvreté dans le Grand Est

**Brigitte CASUCCI**, présidente de l'Association Accès Droits Santé Solidaire (AD2S) et **Emeline VASSE**, secrétaire de l'AD2S

**Dr Marie-France GERARD**, Présidente de la FEMAGE et **Nicolas DECHASSAT**, directeur de la FEMAGE

**Florian BARBE**, Coordonnateur des Contrats Locaux de Santé au Pays Terres de Lorraine

**Helena REVIL**, Responsable de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) Université Grenoble-Alpes

**Hubert ATTENONT**, Président de la Conférence Régional de la Santé et de l'Autonomie, **Jean PERRIN**, Vice-Président et **Esther MUNERELLE** – Coordinatrice Régionale à France Assos Santé

**Marie PERSIANI**, directrice générale et **Marie FLIPPOT-GAUDEFROY**, référente de l'axe appui aux politiques à l'IREPS

**Maxime ROUCHON**, directeur de la CPAM du Bas Rhin et en charge de coordination des CPAM du Grand Est et **Philippe LAGUITTON**, directeur à Troyes de la CPAM de l'Aube

**Thibault MARMONT**, directeur du CREAI

**Véronique GUILLOTIN** conseillère régionale du Conseil régional

**David THIÉBAUD**, Délégué des Hauts-de-Lorraine Meurthe-et-Moselle – Vosges au Secours Catholique ; **Marie-Françoise THULL**, secrétaire générale du Secours Populaire Français de la Moselle

**Virginie CAYRE**, Directrice générale, **Dominique THIRION**, Directrice adjointe de la stratégie et **Patrick JOUIN** en charge des relations transfrontalières pour la direction de la stratégie de l'Agence régional de Santé du Grand Est

**Julien BOEHRINGER**, Président Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) **Pascal CHARLES**, Président – Syndicat des médecins du Bas Rhin ; **Philippe GAERTNER**, Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – UNAPL ; **Monique LUTTENBACHER-RUBEL**, Vice-présidente régionale de la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CMSF) ; **Vincent ROYAUX**, Président régional de l'Ordre des médecins du Grand Est.

# Pourquoi cette autosaisine ?

---

- Appropriation de la problématique de l'accès aux soins et du droit à la santé pour tous
- Inégalités sociales et territoriales
- Contrats locaux de santé
- Démocratie sanitaire



# Quelques éléments de contexte

---

- Vieillissement de la population
- Démographie médicale
- Augmentation des maladies chroniques
- Crise sanitaire

# La notion de « Soins primaires »

---

**Les soins primaires** assurent ainsi quatre fonctions principales :

- Garantir l'accès aux soins pour toute personne selon ses besoins ;
- Soigner la personne dans sa globalité en tenant compte des éléments biologiques et somatiques, mais aussi psychologiques et sociologiques en lien avec l'environnement familial et social ;
- Garantir la continuité des soins à l'occasion de contacts répétés dans la durée entre patient et soignant ;
- Assurer la coordination, notamment avec les autres niveaux de soins secondaires et tertiaires

# Non recours et renoncement aux soins

---

- Raisons financières
- Raisons temporelles
- Priorisation des besoins, soins perçus comme non-urgents
- Complexité des démarches, méconnaissance de l'existant
- Craintes / peurs par rapport au monde médical
- Refus de soins ou autres traitements différenciés
- Lassitude, découragement
- Éloignement géographique de l'offre, questions de mobilité...

# PRECONISATIONS (1/3)

---

- Accompagner les territoires à mieux valoriser les atouts
- Accompagner et développer l'offre de déplacement de la population vers les services de santé
- Encourager les intercommunalités à se saisir de la question de l'accès aux soins
- Inciter les collectivités locales à favoriser l'installation des Maisons de santé pluri-professionnelle et la création de Centres de santé

# PRECONISATIONS (2/3)

---

- Améliorer l'accès à la prévention dans les territoires
- Mieux exploiter le potentiel des Contrats Locaux de Santé
- Permettre à chacun d'avoir une complémentaire santé
- Créer un guichet unique d'accès aux droits
- Renforcer la place des pharmaciens, des assistants médicaux et des infirmiers de pratique avancée pour libérer du temps médical

# PRECONISATION (3/3)

---

- Structurer l'offre de soins dans les territoires en s'appuyant sur les professionnels de santé
- Permettre aux jeunes médecins de s'installer dans les zones sous-denses
- Développer l'usage de la télémédecine
- Renforcer la démocratie sanitaire

---

**Merci pour votre attention**

# L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental

---

Vote du projet d'avis



# Constitution des CESER et évolutions des 50 dernières années

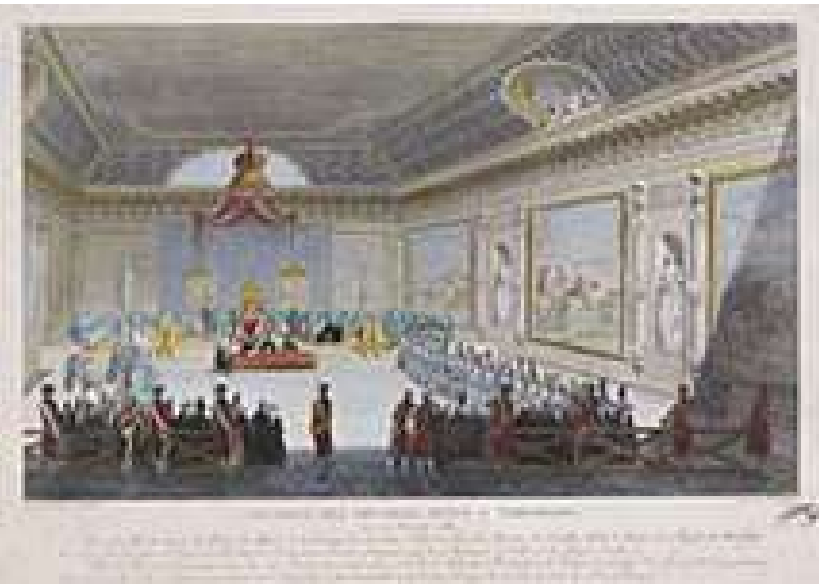
---

Intervention de

Pierre ALLORANT, Professeur d'histoire du droit et des institutions, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Orléans

Vice-président CESER Centre –Val de Loire

# Démocratie participative et CESER. Une longue histoire



**Metz, Cinquantième anniversaire du  
CESER Grand Est  
7 décembre 2022**

# Participer : des expérimentations multiples avant et après 1789

- **Bonnes villes, états généraux, parlements** : des espaces de dialogue indispensables à la construction de l'Etat royal de justice et de finance avant 1789
- Un contrepoids à l'Etat absolutiste : la pratique de **consultation des assemblées de notables et des états provinciaux**
- Le tournant révolutionnaire décisif : le **monopole électif de la représentation nationale** pour les élus d'une République indivisible et le refus de représentation de tout intérêt de corps ou particulier



## Les propositions restées lettres-mortes du courant libéral en faveur d'une chambre consultative économique :

1. L'abbé Sieyès en 1795 « industrie rurale et citadine » du Directoire.
2. Benjamin Constant avec les représentants des chambres consulaires, dans *l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* de 1815, art. 33 :

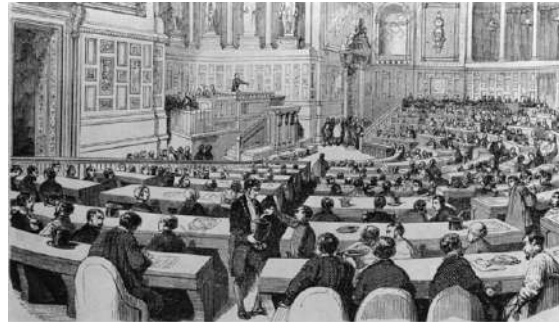
« L'industrie et la propriété manufacturière et commerciale auront une représentation spéciale.

- L'élection des représentants commerciaux et manufacturiers sera faite par le collège électoral de département, sur une liste d'éligibles dressée par les chambres de commerce et les chambres consultatives réunies ».



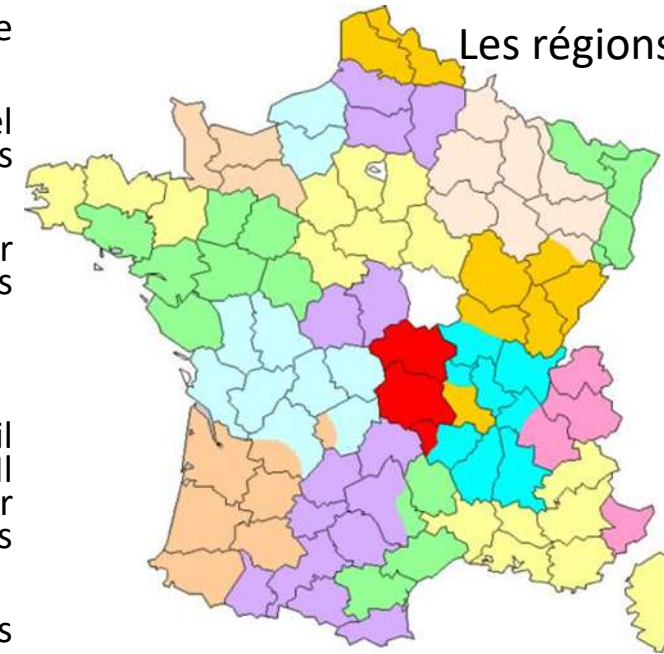
# La lente reconnaissance de la société civile, de la Deuxième à la Troisième République

- La reconnaissance progressive de la nécessaire représentation des intérêts territoriaux et professionnels : les « capacités », les propriétaires et les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, les académies.
- L'influence des idées saint-simoniennes : ingénieurs, artistes et producteurs contre les politiques
- La « commission du Luxembourg » de la République de 1848 : 500 représentants paritaires pour « s'occuper du sort des travailleurs ».
- Projet de « Chambre du travail » d'Emile Ollivier sous l'Empire libéral
- Les chambres professionnelles départementales de 1898
- Conseils du travail des décrets Millerand de 1900-1901 : méfiance mutuelle des patrons et des syndicats



# Naissance des régions et d'un Conseil économique, d'une sortie de guerre à une autre

- Les régions Clémentel de 1919 : 17 groupements économiques hérités de l'interventionnisme de la mobilisation de l'économie de guerre
- Le conseil national économique auprès du président du conseil en 1925 : le Cartel des gauches d'Edouard Herriot. Expertise et propositions pour « étudier les grandes questions intéressant la vie économique du pays »
- La réforme par le Front populaire en 1936 : commission permanente pour recommandations au Parlement, arbitrage des conflits et élaboration des conventions collectives
- Vichy et les préfets régionaux de 1941
- La consécration constitutionnelle du 27 octobre 1946, art. 25 : le Conseil économique « examine pour avis les projets et propositions de sa compétence. Il peut en outre être consulté par le Conseil des ministres. Il l'est obligatoirement sur l'établissement d'un plan économique national ayant pour objet le plein emploi des hommes et l'utilisation rationnelle des ressources ».
- Les éphémères IGAMIE de 1948 : correspondant aux régions militaires, ces circonscriptions à vocation économique sont administrées par des représentants de l'État, les Inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire
- Le Conseil Economique et Social de la Constitution de 1958 (titre X)



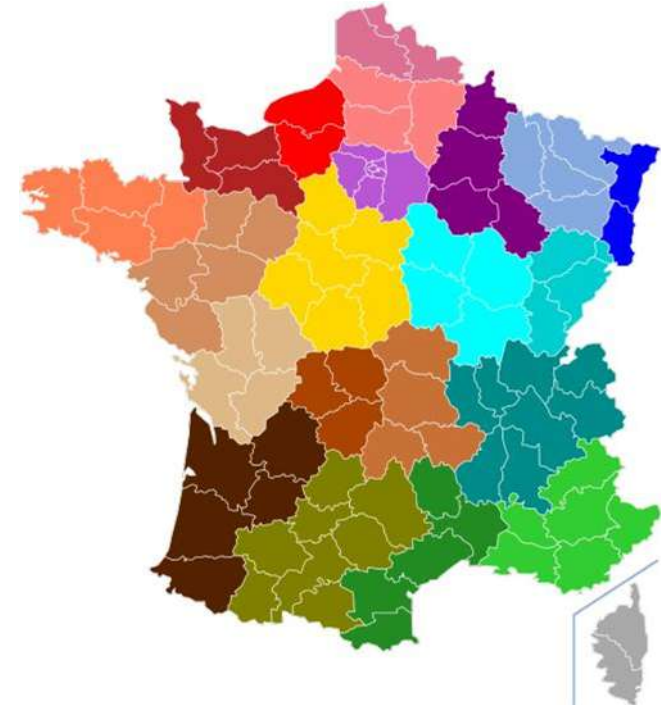
Les régions Clémentel de 1919



Les IGAMIE de 1948

## Une histoire liée à la décentralisation régionale : le bicamérisme socio-économique

- La régionalisation de Pierre Mendès France en 1954 : les comités d'expansion économique, points d'appui pour dynamiser les forces vives régionales
- Les CODER des décrets Pompidou de mars 1964 : éclairer les 21 préfets de région par l'avis des élus et des représentants de branches
- L'échec de la participation institutionnelle et de l'hybridation entre les représentants socio-économiques et les élus : référendum de Jean-Marcel Jeanneney repoussé à 53% le 28 avril 1969, démission du général de Gaulle.
- La loi du 5 juillet 1972 de Jacques Chaban-Delmas et le bicamérisme régional (Conseil régional/Comité économique et social qui « participe par ses avis à l'administration de la région »)
- La décentralisation électorale de Gaston Defferre loi du 2 mars et décret du 11 octobre 1982 : les Comités économiques et sociaux
- La réduction de la place des personnalités qualifiées
- La réduction des saisines obligatoires aux orientations budgétaires régionales et à la préparation, à l'exécution et au bilan annuel du plan régional et le flou des « moyens nécessaires » mis à disposition



# La décentralisation et l'extension des compétences des CESER (1986-2022)

- Loi du 6 janvier 1986 : affirme la « vocation du CESR à être l'organe consultatif régional de droit commun ».
- Loi Administration Territoriale de la République de 1992 : légitimité renforcée par la reconnaissance du titre de « Conseils économiques et sociaux régionaux » qu'ils revendiquaient et maîtrise de la création des sections
- Une composition plus représentative et un statut de conseiller conforté et aligné sur celui du conseiller régional, une Présidence qui dépasse le rôle honorifique
- Loi du 12 juillet 2010 Grenelle II : l'inscription de « l'engagement national pour l'environnement »
- Le développement des auto-saisines
- L'articulation variable avec les commissions du conseil régional
- Les coopérations interrégionales
- Les cas particuliers de la Corse (« CESECulturel ») et des régions et territoires d'outre-mer



ETIIVITÀ DI CORSICA  
LECTIVITÀ DI CORSE







# Reprise de séance

---

Jeudi 8 décembre 2022 à 9h00

# Séance plénière

---

Jeudi 8 décembre

# Ordre du jour

---

## Projet d'avis sur le budget primitif 2023

- Finances et administration régionale
- Économie et emploi
- Formation tout au long de la vie
- Cohésion sociale

## Sensibilisation égalité entre les femmes et les hommes

## Projet d'avis sur le budget primitif 2023

- Mobilités et infrastructures de transport
- Environnement et territoires
- Coopérations transfrontalières et relations internationales

## Questions diverses

# Introduction de la Présidente

---

# Budget primitif 2023

## Finances et administration régionale

---

Présentation du projet d'avis

# Finances et administration régionale

---

## Le CESER :

souligne que **l'efficacité de l'outil analyse « climat »** résidera aussi dans sa capacité à conduire la collectivité régionale à concevoir autrement ses politiques publiques et ses dispositifs ;

demande à connaître précisément **les dépenses inscrites dans les catégories « dépenses défavorables » et « dépenses à approfondir »** qui sont identifiées dans le document comme constituant des marges de progrès ;

réitère sa demande concernant **une clarification de la stratégie de la collectivité en matière de gestion des dépenses de fonctionnement** (quels postes, dans quelle proportion, quels « leviers d'action »...).

# Finances et administration régionale

---

## Le CESER :

renouvelle sa demande au Conseil régional d'apporter un **soutien volontariste à l'ensemble des composantes du territoire** en investissement comme en fonctionnement pour répondre aux besoins exprimés ;

formule, une nouvelle fois, une demande pour obtenir **le schéma immobilier** assorti d'une présentation détaillée des orientations et opérations réalisées et à venir ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement dédié aux bâtiments régionaux (bâtiments de l'administration régionale et lycées) ;

questionne l'absence de mention de **l'évaluation des politiques publiques** dans ce BP 2023.



# Budget primitif 2023

## Finances et administration régionale

---

Vote du projet d'avis

# Budget primitif 2023

## Finances et administration régionale

---

Intervention de

Etienne MARASI, Président de la commission Finance du  
Conseil régional

# Budget primitif 2023

## Économie et emploi

---

Présentation du projet d'avis

# Economie et emploi

---

La commission économie et emploi du CESER recouvre 4 commissions du Conseil régional :

- La commission développement économique
- La commission Agriculture, viticulture, forêt
- La commission Tourisme
- Une partie du périmètre de la commission ESRI (innovation)

La commission remercie les élus et services pour leur participation à la réunion de la commission.

# Economie et emploi

---

- Le CESER s'interroge sur la traduction des OB dans un BP technique qui propose un ensemble d'actions ne permettant pas de distinguer un cadrage stratégique. **L'affichage d'une consolidation budgétaire des actions transversales permettrait une lecture matricielle mieux articulée avec les OB.**
- Le CESER note avec satisfaction une augmentation des budgets en agriculture (+ 4,3%) et en tourisme mais regrette le recul des moyens financiers sur le budget développement économique (-5%) compte tenu de la situation économique

# Economie et emploi

---

- Les orientations à moyen terme sont clairement affichées. Cependant, le CESER souligne les **difficultés à percevoir la stratégie régionale de réponse aux difficultés qui s'amplifient avec les crises successives.**
- Le CESER s'interroge sur les hypothèses et critères retenus pour calibrer les moyens dédiés (prêts et fonds rebonds) aux enjeux de préservation des entreprises.
- Les corps intermédiaires sont régulièrement sollicités pour répondre aux difficultés quotidiennes. Face aux crises, **tous les acteurs doivent être mobilisés, soutenus et coordonnés pour répondre efficacement aux urgences.**

# Innovation

---

- Le CESER réitère son **questionnement quant aux intentions du Conseil régional vis-à-vis des pôles de compétitivité** qui ne sont pas mentionnés dans le rapport budgétaire, alors que de nouveaux désengagements de l'État sont possibles. Le CESER réitère son souhait d'une clarification des rôles des acteurs et de l'architecture d'ensemble à moyen terme.

# Développement économique

---

- Le CESER estime que la lecture du rapport ne permet pas d'identifier les affectations budgétaires et d'en faire une analyse. Pour le CESER, il serait utile d'**indiquer les montants budgétaires affectés aux différents dispositifs ou a minima aux différents axes d'intervention.**
- Le CESER relève avec satisfaction que les dépenses réalisées en faveur de la modernisation et des transitions de l'industrie sont conséquentes. Le CESER rappelle l'utilité d'avoir **un suivi qualitatif pluriannuel permettant de porter un regard sur l'effectivité des transitions à l'œuvre (écologique, numérique, industrielle)** au niveau régional, par secteurs d'activités et types d'entreprises.



# Développement économique

---

- Le CESER s'interroge sur le niveau d'exposition de la Région par rapport aux risques de défaillances des entreprises en raison de ses engagements successifs et importants. Le CESER demande la **communication d'un document listant l'ensemble des engagements régionaux risqués** (participations, prêts et garanties).
- Un volume important du budget d'investissement 2023 est fléché vers la transition électrique de la filière automobile, le soutien à la transition industrielle et aux relocalisations. Le CESER soutient le plan « 500 relocalisations », rappelant qu'une **veille des risques et des mouvements de délocalisations doit être menée pour être en capacité de les anticiper et de les prévenir au mieux.**

# Agriculture, viticulture et forêt

---

- Le CESER salue le choix du Conseil régional de fusionner la bioéconomie et l'agriculture dans une stratégie globale de l'économie du vivant, prenant en compte la durabilité et l'acceptabilité des différentes filières qui composent cette économie. Dans ce sens, le CESER note l'intérêt porté à l'avis « Faire de la bioéconomie le moteur de l'économie circulaire en Grand Est ».
- Le CESER relève toutefois que les moyens ne semblent pas en adéquation avec les enjeux et ambitions dans ce domaine, en particulier pour le budget d'animation des filières (200 000€). Le CESER souligne à nouveau son attente que les moyens dédiés à la bioéconomie soient réellement identifiés dans les documents comptables (budget de 35M€/an).

# Agriculture, viticulture et forêt

---

Pour le CESER, les moyens de la Région dans le domaine de la formation sont conséquents. C'est notamment le cas à travers les crédits dédiés aux investissements dans les lycées agricoles (15,5M€ sur 2 ans) et dans l'accompagnement au suivi d'installation des exploitants agricoles (la Région devenant le seul cofinanceur avec l'Union Européenne de la Dotation Jeune Agriculteur).

# Agriculture, viticulture et forêt

---

**Dans un contexte difficile pour les circuits de proximité, le CESER constate l'importance des moyens financiers en faveur de la valorisation et de la promotion des productions régionales, des investissements des entreprises de l'agroalimentaire et de l'approvisionnement local dans la restauration collective, qui permettent de soutenir l'agriculture régionale (souveraineté alimentaire et programme ADAGE : 10,07M€).**

# Tourisme

---

- **Le CESER estime que l'action du Conseil régional en matière de tourisme semble volontaire et se traduit dans les moyens alloués** : augmentation de près de 30% des AP et 20% des AE en investissement ; 9,5M€ investis dans la foncière tourisme qui s'ajoutent au budget du tourisme (budget DCC).
- **Le CESER note avec satisfaction qu'il sera invité à participer aux réunions de concertation organisées pour la révision du SRDT.** Le CESER approuve la volonté de la Région de répondre à la demande de davantage de concertation des acteurs dans une logique de réorientation des pactes de destination vers les filières « signature ».

# Tourisme

---

**Au vu des montants engagés, le CESER s'interroge quant à la répartition du financement prévue pour le soutien aux canaux menacés de non navigabilité (22M€).** La redevance hydraulique (anciennement taxe hydraulique) perçue par VNF constitue normalement la ressource principale d'investissement pour ces canaux dont la structure est propriétaire.

# Budget primitif 2023

## Économie et emploi

---

Vote du projet d'avis

# Budget primitif 2023

## Formation tout au long de la vie

---

Présentation du projet d'avis



## Formation Professionnelle (1/2)

---

### Formation professionnelle continue

- Le CESER préconise que les travaux de concertation entre l'Etat et la Région sur la formation professionnelle répondent aux difficultés d'insertion.
- Par rapport au dispositif « Un véhicule pour l'emploi » et la volonté de lever les freins d'accès à la formation, le CESER préconise plutôt l'augmentation de la fréquence des transports en commun et la gratuité de ceux-ci permettant à toute personne en formation de se déplacer facilement.
- Le CESER appuie toute mutualisation de moyens tout en préservant le champ de spécialisation des différents acteurs. Le CESER préconise une analyse fine des dispositifs actuels afin d'éviter de reproduire des dispositifs qui se ressemblent et mettent en concurrence les acteurs de la formation et de l'apprentissage.

Remarque : Baisse conséquente des crédits de paiement (CP) en fonctionnement (-70,4M€) mais une hausse sur les CP en investissement (+4,6M€) sur l'axe « Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle »

## Formation Professionnelle (2/2)

---

### Orientation

- Le CESER réitère sa préconisation qui est l'accompagnement à l'utilisation des outils élaborés pour informer sur les formations et les métiers.
- Le CESER demande à être associé à l'évaluation globale de l'action en matière d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires.

### Formations sanitaires et sociales

- Le CESER demande à être associé à l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales.

Remarques : Hausse en fonctionnement (+7,1M€) et en investissement (+3,3M€) pour « Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social » ;

Légère hausse des CP en fonctionnement (+537K€) et des CP en investissement multipliés par 2 sur l'axe « Faciliter l'orientation et la promotion des métiers ».

## Lycée durable et Education (1/2)

---

- Le CESER préconise l'évaluation des dispositifs (Lycées Verts, NéoLux, Solar'Est ...) présents dans le programme d'investissement de 450M€ en faveur de la transition écologique et énergétique des lycées.
- Le CESER réitère une fois de plus sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 et incite la Région à se rapprocher de l'Education Nationale pour que celle-ci porte à la fois sur les aspects techniques et pédagogiques.
- Le CESER souhaite en savoir plus sur le projet d'hybridation des apprentissage (contexte, objectifs, moyens ...) et être associé à son évaluation. Le CESER souhaite également contribuer à l'évaluation des expérimentations et innovations pédagogiques initiées afin de préparer la suite du Lycée 4.0.
- Face aux difficultés croissantes rencontrées par les familles, le CESER souligne l'importance de revoir à la hausse les enveloppes dédiées aux fonds sociaux et aux aides à la restauration et à l'internat.

Remarques : importante hausse des CP en fonctionnement (+71,8M€) mais une baisse des CP en investissement (-15,1M€) sur l'axe « Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens » ;

Légère hausse des CP en fonctionnement et en investissement (respectivement +150K€ et +3,6M€) pour « Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens.

## Lycée durable et Education (2/2)

---

- En ce qui concerne le plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées, le CESER demande la transmission du diagnostic effectué ainsi que le détail du plan d'action qui va être mené.

## Enseignement Supérieur et Recherche (1/2)

---

- Le CESER souligne les efforts réalisés par la Région en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche et salue cette capacité à aller de l'avant même si celle-ci doit encore être renforcée comparativement à d'autres régions.
- Sur le Plan de Vie Campus, le CESER note une véritable volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs et l'Etat, mais souligne la nécessité de s'adresser prioritairement aux établissements universitaires qui sont les principaux acteurs au regard de leur autonomie.
- Sur la qualité de vie étudiante et l'attractivité, le CESER préconise à la Région de mener un plan d'actions en faveur du logement étudiant public en complément des actions menées dans le cadre du CPER.

Remarque : En matière de rayonnement et d'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les CP en fonctionnement connaissent une légère baisse (-403K€) alors que les CP en investissement sont en net augmentation (+10,2M€).

## Enseignement Supérieur et Recherche (2/2)

---

- En lien avec les 6 postes universitaires territoriaux financés par la Région et afin de mieux contribuer à la lutte contre la désertification médicale, le CESER préconise de poursuivre les efforts engagés dans ce sens en étant attentif cependant à la nécessité de :
  - repérer en amont les besoins à couvrir en terme de spécialités ;
  - d'accompagner également l'accroissement nécessaire du nombre de maitres de stage universitaire pour la spécialité de médecine générale afin de convaincre plus de médecins à s'engager sur cette voie.
- Le CESER salue également le choix du soutien à la formation doctorale, essentiel pour développer les capacités régionales en matière de recherche et d'innovation. Il rappelle à ce titre que la région peut se saisir également au sein de ses services et en lien avec les universités du Grand Est du dispositif CIFRE.

# Budget primitif 2023

## Formation tout au long de la vie

---

Vote du projet d'avis

# Budget primitif 2023

## Cohésion sociale

---

Présentation du projet d'avis



# Propos liminaires

---

- **Le CESER déplore le manque de concertation** et invite le Conseil régional à échanger davantage avec l'ensemble des acteurs concernés de la région en amont des décisions.
  
- **Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'augmentation des dépenses en fonctionnement** liées à la crise énergétique qui ne permet pas aux structures culturelles et sportives de basculer des lignes budgétaires vers de l'investissement

# Sport

---

- Le CESER prend acte du montant en **Crédit de Paiement (CP) en investissement de 13,39 M€ et en fonctionnement de 27,51 M€** pour l'accompagnement du sport de haut niveau, le soutien au sport pour tous, la construction, la gestion et l'entretien des bâtiments.
- Le CESER souscrit à la **réhabilitation des Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) et à la modernisation de la Maison des Sports** notamment en matière d'accessibilité, avec une volonté de créer du lien entre ses occupants et de s'ouvrir aux partenaires extérieurs. **Le CESER estime que c'est un investissement nécessaire et indispensable pour les acteurs du sport.**
- Concernant la volonté du Conseil régional d'anticiper l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), **le CESER rappelle la préconisation formulée dans son Avis sur le Budget Primitif 2022.** Il s'agit de profiter du futur héritage des JOP 2024 pour la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et des équipements du Grand Est, afin de les valoriser et de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier.

# Sport

---

- Le CESER **souscrit à la création du Collectif Lycéen Grand Est 2024** et souhaite avoir plus d'informations sur l'état d'avancement de « Terre de jeux ».
- **Le CESER souligne qu'un certain nombre de préconisations** formulées dans l'Avis adopté le 11 décembre 2020 intitulé « Sport pour tous vers un contrat gagnant-gagnant » **ont été prises en compte** et rappelle que le Conseil régional doit **privilégier le soutien au sport amateur** et non au sport marchand.
- Par ailleurs, **le CESER recommande de veiller à une équité** entre les différentes disciplines sportives pour la pratique de haut niveau.

# Jeunesse

---

- Le CESER prend acte du montant en CP en investissement de 5,95 M€ et en fonctionnement de 21,91 M€ pour faciliter l'orientation et la promotion des métiers ainsi que pour préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté.
- **Il note la poursuite et l'amplification de la communication en direction de la jeunesse** ainsi que la volonté d'en faire bénéficier aux jeunes suivis par les missions locales et par les CROUS pour cibler les étudiants ;
- **Le CESER souscrit à l'accompagnement des jeunes dans la création d'entreprise** et invite le Conseil régional à veiller à en faire bénéficier aux jeunes issus des différents territoires

# Jeunesse

---

- **Le CESER souligne une nouvelle fois l'engagement du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) et les encourage dans les actions prévues pour 2023 sur les thèmes de la santé, du logement, de la mobilité, de la culture, de la lutte contre la précarité...**

# Culture et patrimoine

---

- **Le CESER prend acte du maintien global des budgets accordés aux structures culturelles pour l'année 2023.**
- **Le CESER apprécie l'écoute apportée aux inquiétudes du monde de la culture dans un contexte où l'érosion budgétaire a déjà largement mis à mal la vie artistique et culturelle dans la région Grand Est**
- **Le CESER partage la volonté du Conseil régional de préserver le budget de la culture.**

# Santé Solidarité

---

- **souligne le fort engagement du Conseil régional en matière de santé ;**
- souligne l'accompagnement par la Région des hôpitaux du futur et sa capacité à mobiliser des fonds européens ;
- **rappelle l'importance de coordonner les acteurs pour une meilleure efficacité de l'action publique ;**
- rappelle l'importance de s'appuyer davantage sur la société civile organisée – associations, collectifs citoyens et instances de dialogue existantes pour favoriser une meilleure cohérence entre les besoins exprimés par la population et les politiques publiques.

# Budget primitif 2023

## Cohésion sociale

---

Amendements



# Amendement

---

Dépositaire : Joëlle PIJAUDIER-CABOT

Organisation : Personnalité qualifiée

Lignes : 233-234

Le CESER apprécie l'écoute apportée aux inquiétudes du monde de la culture dans un contexte où l'érosion budgétaire a déjà largement mis à mal la vie artistique et culturelle dans la région Grand Est.

**Le CESER restera vigilant quant à la bonne exécution des engagements budgétaires de la Région tout au long de l'exercice 2023.**

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de préserver le budget de la culture.

Motif : Le texte proposé dans l'avis donne l'impression que le Ceser approuve sans réserve les positions de la Région (notamment moins 10/100 de fonctionnement remplacé par plus 10/100 d'investissement pour 46 structures culturelles.). Or nous sommes très circonspects vis à vis de ce choix, qui peut s'avérer pénalisant pour ceux qui ne pourrons pas investir et qui peut générer des fermetures de lieux (déjà amorcées) et des suppressions d'emplois. Ces craintes sont aujourd'hui exprimées et partagées par de nombreux professionnels de la culture et artistes. Nous tenons donc à signifier que nous restons vigilants et alerterons au fil de l'exercice, si nécessaire.

# Budget primitif 2023

## Cohésion sociale

---

Vote du projet d'avis

# Déjeuner

---

Buffet en salle de l'Europe et Galerie Foch

**Reprise de la séance à 13h00**

# Égalité entre les femmes et les hommes

---

Sensibilisation

# Vidéo de sensibilisation

---

Le rôle des femmes dans les

découvertes scientifiques et inventions techniques

<https://www.dailymotion.com/video/x809lbk>



# Un avant goût de l'enquête

---

**Objectif de l'enquête :** réaliser une photographie de la sensibilité des membres du CESER à la thématique de l'égalité femmes – hommes

**Déroulement :** du 11 octobre au 21 novembre 2022

**Contenu :**

- \* 5 questions fermées avec un choix de 10 items
- \* 10 questions ouvertes

**Première analyse :**

Des contributions riches aux questions ouvertes

Le CESER compte 177 membres

102 réponses au questionnaire

soit 58 % de réponses

# Le profil des répondants au questionnaire

## Profil des membres du CESER

77 femmes  
100 hommes

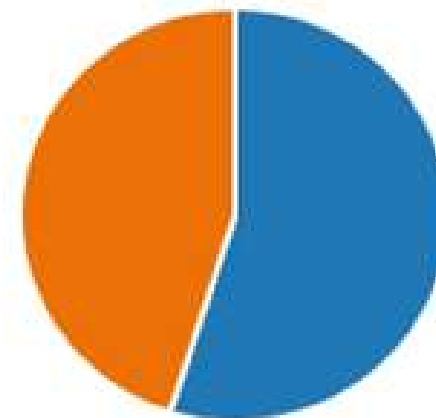
### Sexe

 Femme

56

 Homme

46



## Commentaire




Les dames ont répondu à 73%  
tandis que seuls 46% des messieurs ont répondu à l'enquête.

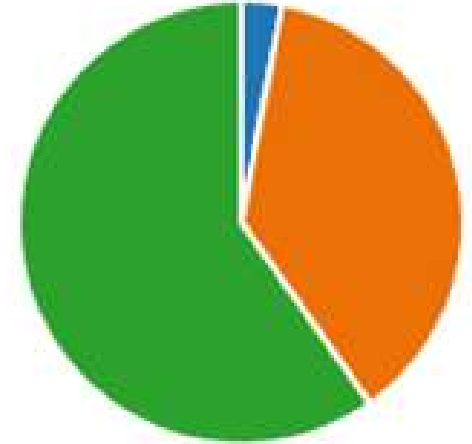
# Le profil des répondants au questionnaire

## Profil des membres du CESER

< de 34 ans : 5 membres  
34 à 59 ans : 64 membres  
> de 60 ans : 103 membres

### Tranche d'âge

	moins de 34 ans	3
	34 ans à 59 ans	38
	60 ans et plus	61



## Commentaire

Les membres âgés de moins de 34 ans ont été 60%.

Les 34 – 59 ans ont répondu à 59%.

Les plus de 60 ans ont été également 59% à répondre à l'enquête.

➔ une bonne représentativité



# Budget primitif 2023

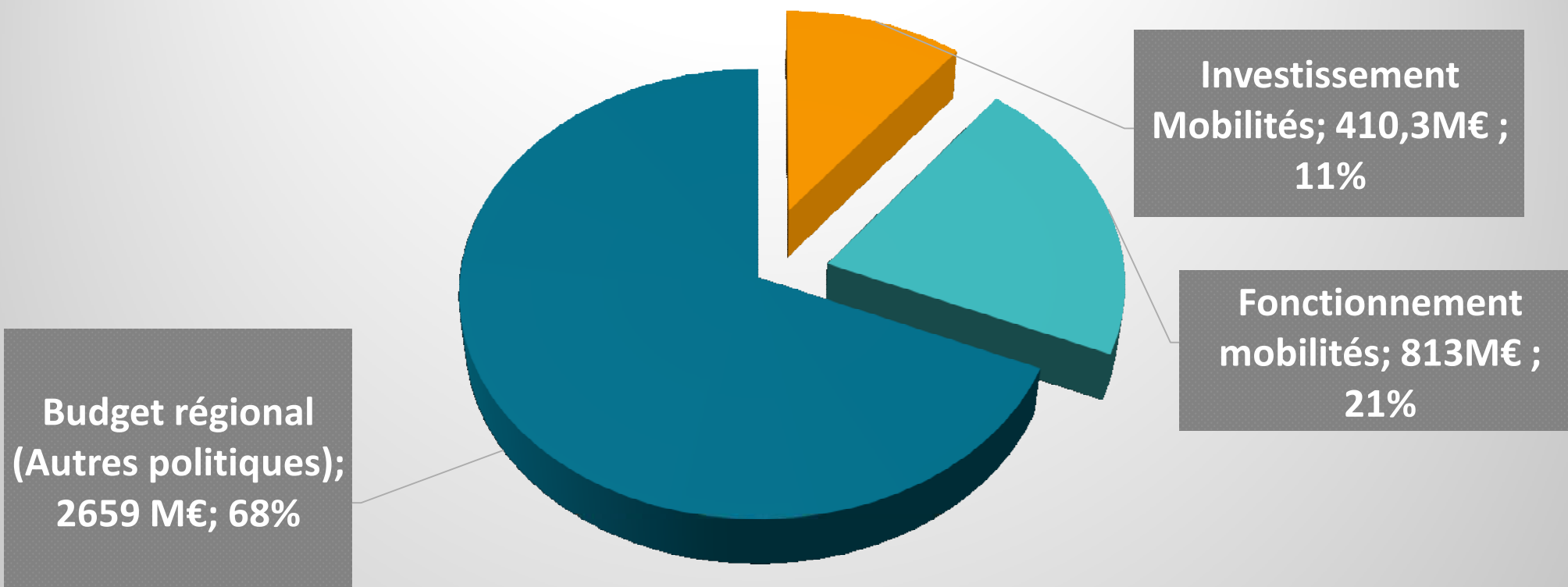
## Mobilités et infrastructures de transport

---

Présentation du projet d'avis

# Mobilités et infrastructures de transport

## Budget Primitif 2023 Conseil régional Grand Est



# Le budget primitif 2023 ...

Budget Primitif 2023			
Priorités et objectifs stratégiques	BP année 2023		
	Fonctionnement		Investissement
Mobilités	<b>813 300 000 (+8,1%) *</b>		<b>410 349 404 (+60%) *</b>
Accompagner le développement des grands réseaux de transport	3 600 000 (+0,5%)		76 709 306 (-3,9%)
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	1 627 750 (-2,2%)		18 473 173 (+73,6%)
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	7 481 574 (+6,9%)		269 042 656 (+93,2%)
Offrir un service de qualité aux voyageurs	800 590 676 (+8,2%)		46 124 269 (+72,7%)

# Le Budget primitif 2023 : à retenir ...

---

- Modernisation du réseau régional de transport de voyageurs : 269 millions d'euros (+93%) sont inscrits en crédits d'investissements pour **1,764 milliards d'euros d'autorisation de programme**
- Offrir un service de qualité aux voyageurs : une augmentation significative de +8,2% consécutive à une augmentation de l'offre et de l'énergie
- ***Le budget mobilités : un élément fort de la politique régionale en faveur de la transition écologique (« Analyse climat »)***  
=> 91,8% des dépenses en faveur de mesures « très favorables » ou « favorables sous condition »

# Les préconisations

---

## Le CESER :

- s'interroge sur la soutenabilité de l'engagement à destination des mobilités dans un contexte incertain à la fois en terme de recettes et de hausse des prix de l'énergie et des matières premières ;
- demande à disposer d'éléments permettant d'apprécier la qualité du service à la fois en terme de ponctualité, de régularité et d'information des voyageurs en cas de perturbation ;
- rappelle son intérêt pour une ouverture généralisée des transports scolaires à la clientèle commerciale ;

# Les préconisations

---

## Le CESER :

- souhaite connaître l'échéance de mise en conformité de l'ensemble des infrastructures de la région Grand Est dans le cadre des schémas d'accessibilité et de la mise en accessibilité PMR du réseau régional ;
- salue l'effort significatif consenti à destination du dispositif CAPFRET porté à 10,4 M€ (+ 82%) et souhaite que celui-ci soit pérennisé ;
- rappelle l'importance de l'accompagnement des usagers via l'information et la sensibilisation aux alternatives à l'autosolisme.

# Budget primitif 2023

## Mobilités et infrastructures de transport

---

Vote du projet d'avis

# Budget primitif 2023

## Mobilités et infrastructures de transport

---

Intervention de

Jérôme END, Conseiller régional



# Budget primitif 2023

## Environnement et territoires

---

Présentation du projet d'avis

# Environnement et Territoires

---

La commission du CESER recouvre 3 commissions du Conseil régional :

- La commission Environnement
- La commission Territoires
- La commission Montagne, ruralité, patrimoine local et patrimoine paysager, une commission à vocation transversale

Audition de :

- Sophie DELONG (Présidente de la commission Montagne, Ruralité, Patrimoine)
- Jean-Luc WARSMANN (Président de la commission Territoires)
- Pascale GAILLOT (Présidente de la commission Environnement)

# Territoires – Ruralité - Numérique

---

## Ruralité :

- Au regard du bilan positif, le CESER propose que **des suites éventuelles soient étudiées et apportées au plan de relance rurale**, notamment en allant vers les communes qui n'ont pas pu intégrer ce programme.
- Le CESER appelle le Conseil régional à apporter **une attention plus marquée en direction des territoires « hyper ruraux »** qui disposent de peu, voire d'aucun moyen d'ingénierie. Les maisons de la Région ont un rôle essentiel à jouer dans leur accompagnement.
- Le CESER estime que la Région pourrait **s'inspirer des méthodes expérimentées par le Pacte Ardennes** pour transposer certaines de ses actions, dans l'objectif d'apporter des réponses adaptées aux territoires ruraux les plus fragiles.
- Le CESER trouverait opportun d'**adapter le dispositif « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit » au patrimoine naturel rural**.
- La transversalité de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager » pourrait être renforcée par l'**octroi de moyens plus conséquents pour porter d'autres projets ambitieux au sein des territoires « hyper ruraux »**.

# Territoires – Ruralité - Numérique

---

## Equilibre des territoires :

- La mise en œuvre du **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** doit s'opérer de façon **équitable** en tenant compte des spécificités des territoires. Elle ne doit **pas remettre en cause la trajectoire fixée par la loi** (ZAN à 100% d'ici 2050) qui devra être intégrée dans la modification en cours du SRADDET.
- Le CESER souhaiterait **connaître le bilan l'appel à projets « Soutien aux services de base en milieu rural »** afin de savoir s'il a pu être déployé de manière homogène sur le Grand Est.
- Il serait intéressant de mener une **évaluation de l'impact des dispositifs de soutien à la création et au développement des tiers-lieux** afin de conforter leur pérennité et leur utilité sociale.

# Territoires – Ruralité - Numérique

---

## Numérique :

- Le CESER apprécie la création d'un « **Hub** » numérique destinée à l'**inclusion des publics les plus éloignés des usages**, qui rejoint une préconisation qu'il a formulée à plusieurs reprises.
- Le CESER **alerte sur les usages croissants du numérique**, important consommateur en électricité (10% de la consommation mondiale) et émetteur de gaz à effet de serre. Il pose la question de la mise en œuvre d'une politique de **sensibilisation du citoyen au bon usage du numérique**.

# Transition énergétique – biodiversité – eau

---

## Energie :

- \* Le CESER est satisfait de la **mise en place d'une clause d'éco-conditionnalité de réduction de la consommation d'énergie pour les aides octroyées aux entreprises**. Cela peut être une première étape pour la prise en compte d'autres clauses d'éco-conditionnalité, par exemple la consommation en eau ou le réemploi des matières.
- \* Dans le cadre des « dispositifs et des outils d'accompagnement de la filière hydrogène » mis en place par la Région, le CESER note la **création prochaine d'une société d'économie mixte (SEM) appelée à investir dans les énergies renouvelables**. Il souhaite connaître les missions et le périmètre d'intervention de cette SEM.

# Transition énergétique – biodiversité – eau

---

## Biodiversité :

- \* Concernant les **opérations de reconversion des friches** (quelle que soit leur nature) mises en œuvre dans le cadre du soutien à l'aménagement durable des territoires, le CESER indique que **certaines friches peuvent être des réservoirs de biodiversité et que leur valorisation nécessite un diagnostic préalable afin de garantir la préservation des espèces qui fréquentent ces sites.**
- \* Concernant le choix des **dix nouvelles réserves naturelles régionales**, le CESER recommande de **s'appuyer sur une méthode de sélection élaborée à partir de critères scientifiques objectifs (espèces et habitats vulnérables, autre typologie de milieux naturels...).**

# Transition énergétique – biodiversité – eau

---

## Biodiversité :

\* Le CESER prend note de la **baisse du soutien de 10% des dépenses de fonctionnement pour les Parcs, les Conservatoires et les associations d'éducation à l'environnement**, en lien avec le contexte économique et énergétique actuel. Il espère que cette réduction sera **temporaire**.



# Budget primitif 2023

## Environnement et territoires

---

Vote du projet d'avis

# Budget primitif 2023

## Coopérations transfrontalières et relations internationales

---

Présentation du projet d'avis

# Coopération transfrontalière

---

\* Concernant le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) en passe d'être adopté, le CESER rappelle que la mise en œuvre de ce document devra tenir compte des autres schémas existants (SRADDET, SRDEII, schéma transfrontalier de l'Eurométropole de Strasbourg), dont plusieurs sont en révision.

\* Après l'avoir demandé depuis plusieurs années, le CESER apprécie tout particulièrement la réalisation annoncée pour 2023 d'un premier panorama des interventions transfrontalières et internationales du Conseil régional. A terme, l'automatisation de ce document sous forme de synthèse chiffrée à l'occasion des étapes budgétaires annuelles permettra d'objectiver l'ampleur du fait transfrontalier régional.

# Coopération transfrontalière

---

\* Dans la même optique, le CESER souhaiterait disposer d'une vue globale de l'ensemble des structures transfrontalières auxquelles la Région participe financièrement, avec indication de leur budget et de leurs missions.

\* Enfin, le CESER rappelle que la société civile constitue l'un des quatre piliers de la Région métropolitaine du Rhin supérieur et qu'à ce titre elle devrait être représentée par une structure consultative dans cet espace trinational, à l'instar de ce qui existe dans la Grande Région avec le CESGR.

# Budget primitif 2023

## Coopérations transfrontalières et relations internationales

---

Vote du projet d'avis

# Questions diverses

---

Formation des membres : bilan 2022 et programme 2023

# Bilan 2022

---

13 formations (17,5 jours)

28 794 € dépensés (y compris le règlement d'une formation de 2021)

89 participants aux formations soit en moyenne 6,8 participants par formation

# Propositions 2023

---

## Les priorités :

- Connaissance du système politico-administratif des pays transfrontaliers de la Région Grand Est et du CESGR
- L'analyse « climat » du budget
- Le changement climatique - la fresque du climat
- Les usages du numérique et le numérique responsable
- Les outils de Microsoft 365 (dont Teams)



# Fin de séance

---

Prochaine séance plénière :

**Le jeudi 9 février 2023**